

Habitants de Camping, nous sommes menacés ! Urgence !



Une loi,
votée en toute discrétion
en décembre à l'Assemblée
Nationale, à la demande de
députés de l'UMP, des socialistes
et du gouvernement,
interdira de rester plus de
3 mois d'affilé dans un camping.
C'est l'article 2 de la loi « Léonard ».

1ère Assemblée militante le samedi 28 janvier 2012 à 16h

Au DAL

29 Av Ledru Rollin - Paris 12e
Métros : (Gare de Lyon, Austerlitz, Quai de la Rapée)

Nous exigeons :

➤ le retrait de cet article intolérable, il n'est pas question d'expulser des personnes pour qui la caravane ou d'autres types d'habitats légers ou mobiles constituent le domicile de leurs occupants. ➤ des droits pour les habitants de terrains non constructibles et les habitants de terrain de camping.

➤ le droit au relogement social, qu'il soit en HLM ou, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur des parcelles permettant des installations légères comme les terrains familiaux publics ou privés.

➤ la reconnaissance de l'habitat diversifié.



Un toit, un lieu de vie pour moi et ma famille, c'est un droit !
pour plus d'informations www.halemfrance.org